



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
Fax 021 948 80 95
E-mail: administration@remaufens.ch

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2013

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Bernard DEGLISE**, Syndic, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée à 20 h 00 en saluant et en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 61 personnes présentes et les remercie de leur présence.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2013.

Pour le bon déroulement de cette Assemblée, deux scrutateurs sont nommés, soit : Madame Sylvie FELLMANN et Monsieur Christian GENOUD. Monsieur Bernard DEGLISE les remercie d'avance de leur collaboration et précise que les membres du Conseil communal peuvent se prononcer sur tous les objets présentés.

Le tractanda proposé est accepté et se présente comme suit :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2013. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.**
2. **Présentation et approbation des modifications des statuts de l'association des communes pour le Réseau Santé Social de la Veveyse.**
3. **Budget 2014**
 - 3.1 **Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement**
 - 3.2 **Etude du projet pour l'aménagement de trottoirs**
 - 3.3 **Adaptation du plan d'aménagement local à la nouvelle législation**
 - 3.4 **Rapport de la commission financière**
 - 3.5 **Approbation**
4. **Information sur les fusions de communes**
5. **Divers**

Monsieur Bernard DEGLISE précise que tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Monsieur le Préfet nous rejoindra un peu plus tard concernant l'information sur les fusions de communes.

Aucune remarque n'étant formulée, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Bernard DEGLISE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation.

Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité.

2. PRESENTATION ET APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR LE RESEAU SANTE SOCIAL DE LA VEVEYSE

Madame Sylviane EMONET explique tout d'abord que la fermeture du site HFR de Châtel-St-Denis nous oblige à abroger des statuts tous les articles faisant allusion à l'HFR. D'autres articles, découlant de la loi sur l'information, ont été introduits.

De plus, la décision des communes de la Veveysse d'y intégrer le service officiel des curatelles et d'envisager un service social unifié a modifié les buts et le nom de l'association ainsi que la composition du comité. Le comité de direction du Réseau Santé Social de la Veveysse (RSSV) sera ainsi composé de 10 membres, soit un par commune veveysanne et un deuxième pour le chef-lieu.

Madame Sylviane EMONET donne les précisions nécessaires sur les articles ayant subi une modification.

L'association de communes peut contracter des emprunts. La limite d'endettement est augmentée à 10 millions de francs pour les investissements et à 2 millions pour le compte de trésorerie.

Monsieur Martial TACHE demande comment sont attribués aux communes ces 10 millions et à quel pourcentage ?

Madame Sylviane EMONET donne lecture de l'article 27 et lui précise que la répartition des charges des EMS se fait selon la clé de répartition veveysanne, soit 40 % en fonction de la population légale et 60 % en fonction du rendement de l'impôt cantonal total. Les charges concernant le service social sont réparties uniquement au prorata du chiffre de la population légale.

Après avoir été acceptés par le service cantonal des communes et l'assemblée des délégués, les législatifs communaux doivent à leur tour donner leur aval. Le Conseil communal propose donc à l'Assemblée d'accepter ces nouveaux statuts.

Aucune autre précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et les modifications sont acceptées par 60 voix et une abstention.

3. BUDGETS 2014

3.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement

Chaque Conseillère et Conseiller présente les postes des budgets de fonctionnement relatifs à ses dicastères en donnant les précisions nécessaires, ceci dans l'ordre des dicastères selon la copie des budgets qui est distribuée à chaque citoyen présent.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES & IMPOTS

Par Monsieur Bernard DEGLISE.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONSTRUCTIONS - EPURATION

Par Madame Renée GENOUD.

ECOLES - GESTION DES BÂTIMENTS ANCIENNES ECOLES - SPORT - CULTURE ET LOISIRS

Par Monsieur Olivier VOLKART.

AFFAIRES SOCIALES - SANTE - FORETS

Par Madame Sylviane EMONET.

EAU & ENDIGUEMENTS - GAZ - VOIRIE - CIMETIERE

Par Monsieur Manuel TACHE.

ROUTES - IMMEUBLES ET DOMAINES - AGRICULTURE

Par Monsieur Stéphane DORTHE.

JUSTICE & POLICE - FEU - MILITAIRES - TIR - PROTECTION CIVILE

Par Monsieur Jérôme TACHE.

Monsieur Bernard DEGLISE donne la récapitulation du **budget de fonctionnement** qui présente des charges d'un montant de Fr. 3'615'895.— et des produits de Fr. 3'522'404.— d'où **un excédent de charges de Fr. 93'491.—**.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Michel CHEVALLEY, Préfet, qui est arrivé entre temps.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions relatives au budget de fonctionnement.

Monsieur André GENOUD aimerait savoir à qui va l'argent versé pour le tir de communes Châtel-St-Denis / Remaufens.

Monsieur Bernard DEGLISE lui répond que le montant de Fr. 300.— est remis au responsable du tir de communes.

Monsieur Yves GENOUD, responsable de l'Amicale de Tir Les Chetsons, explique que les subventions versées par Remaufens et Châtel-St-Denis sont redistribuées aux tireurs qui participent et font de bons résultats.

Monsieur Danny JOSEPH demande pourquoi un montant de Fr. 2'000.— est prévu dans le compte *210.352.00 Participation à l'école primaire de Châtel-St-Denis* alors qu'il ne figure pas en 2012 et 2013.

Pour des raisons de commodité, un élève se rend à l'école à Châtel-St-Denis car son domicile est difficile d'accès depuis Remaufens.

Madame Corinne APOSTOL demande durant combien d'années la subvention fédérale est allouée au compte *219.450.00 pour l'accueil extrascolaire*.

Monsieur Olivier VOLKART lui répond qu'elle est allouée durant les trois premières années.

Monsieur Patrick SAVOY relève que si on enlève la subvention fédérale pour l'accueil extrascolaire (AES), ce service coûte à la commune. Est-ce que l'autofinancement est une vision pour le futur ? Y aurait-il la possibilité de réévaluer ce service et voir s'il doit être maintenu ?

Madame Sylviane EMONET explique qu'il s'agit d'une obligation légale de mettre à disposition ce service. Lors de l'évaluation des besoins, la demande avait été forte. Maintenant que l'AES est en place les inscriptions réelles ne correspondent pas. Durant les trois premières années, nous pourrions compter sur la subvention fédérale. Pour la suite, il est difficile de prévoir. Le but est que ce service puisse fonctionner correctement.

Monsieur Bernard DEGLISE ajoute que les demandes proviennent principalement des nouveaux élèves qui commencent l'école alors que les autres étaient déjà organisés.

Madame Jocelyne BOURQUARD demande si l'augmentation des comptes *440.352.00 Participation au Réseau Santé Veveyse pour les soins à domicile* et *570.352.00 Participation aux homes pour personnes âgées* est due à une augmentation des besoins au niveau de la population ou à une modification de la répartition.

Madame Sylviane EMONET lui précise que ces augmentations sont dues à l'accroissement des demandes et des cas.

Madame Jocelyne BOURQUARD fait remarquer que le compte *580.365.02 Participation à l'aide sociale* a par contre diminué de presque Fr. 30'000.— par rapport au budget 2013.

Madame Sylviane EMONET précise qu'il y a toujours autant de demandes. Cependant les cas terminés, lors du bouclage de certains dossiers, sont parfois remboursés et des sommes sont reversées au service social.

Madame Jocelyne BOURQUARD demande à quoi correspond le compte *650.351.00* dans le *trafic régional*.

Monsieur Bernard DEGLISE l'informe que ce montant est déterminé par le canton mais qu'il s'agit principalement de la participation de la Commune aux TPF.

Monsieur Martial TACHE demande à quoi correspond le compte *710.314.00 Entretien et rénovation des installations* dans le chapitre *71 Protection des eaux*.

Madame Renée GENOUD précise qu'il s'agit des frais de curage et d'entretien des canalisations communales.

Suite à une question de Madame Jocelyne BOURQUARD, Monsieur Bernard DEGLISE lui confirme que les *Taxes d'utilisation* au compte 720.434.00 représentent toutes les taxes (au sac et individuelle) pour les ordures ménagères. Elles doivent couvrir les frais de fonctionnement de la déchetterie à 70 % au minimum.

Monsieur Olivier FONTAINE demande à quoi correspond les Fr. 11'000.— supplémentaires par rapport au budget 2013 pour le compte 942.314.00 *Entretien et rénovation des bâtiments et domaines*.

Monsieur Stéphane DORTHE précise qu'il s'agit des coûts pour l'amenée d'eau au chalet d'alpage à Rathvel d'un montant de Fr. 15'500.— et pour le remplacement de la plonge de la cuisine d'un montant de Fr. 4'500.—.

Monsieur Bernard DEGLISE donne lecture du **budget d'investissement** qui boucle avec **un total de charges de Fr. 262'500.—**.

Monsieur Bernard DEGLISE donne ensuite un aperçu du plan des investissements établi par le Conseil communal, pour la période 2013-2018, en collaboration avec Monsieur René JOYE de ARBOGNA SA. Il s'agit d'une information des projections du programme des investissements.

3.2 Etude du projet pour l'aménagement de trottoirs

Monsieur Stéphane DORTHE présente cet investissement pour un montant de Fr. 72'000.— qui comprend l'étude du projet pour l'aménagement de trottoirs sur le haut de la Route Villageoise, entre le bâtiment des laiteries jusqu'à la croisée avec la route des Brêts, et la Route du Crage, entre le Mariollan A et l'école.

Le Conseil communal souhaiterait débiter cette étude pour améliorer la sécurité des piétons. Le développement de la population s'accompagne d'une augmentation des véhicules mais aussi des piétons.

Ce montant sera réparti sur plusieurs années au travers des différentes étapes : approche des propriétaires, négociation des emprises de terrains, mise à l'enquête... Les trottoirs prévus seront non franchissables et la largeur de la route restera la même.

Les prestations d'ingénieurs comprennent le projet de l'ouvrage, l'enquête, l'appel d'offres jusqu'à l'adjudication et le projet d'exécution.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux de jour, l'amortissement ordinaire de 15 % par an et les frais de fonctionnement.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Madame Jocelyne BOURQUARD demande quel tronçon sera réalisé en premier.

Monsieur Bernard DEGLISE lui répond que le secteur de la Route du Crage, vu sa dangerosité, sera réalisé en premier.

3.3 Adaptation du plan d'aménagement local à la nouvelle législation

Madame Renée GENOUD commence par donner quelques explications sur notre plan d'aménagement local qui a été approuvé en 2002. Une révision de ce dernier doit avoir lieu tous les 15 ans. Cependant, le Conseil d'Etat a demandé à toutes les communes fribourgeoises d'adapter leur PAL à la nouvelle législation cantonale LATeC jusqu'à fin décembre 2014.

De plus, suite à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), votée en 2013, qui entrera en vigueur dès le printemps 2014, le canton de Fribourg doit revoir son plan directeur cantonal des constructions. Ce travail devrait prendre environ 4 ans. Durant cette période un moratoire imposera aux communes n'ayant pas encore révisé leur PAL une interdiction de dézoner du terrain sans surface compensatoire.

Nous devons donc entreprendre les démarches pour adapter notre PAL à la nouvelle législation pour le 31 décembre 2014. Ceci nous permettra de mettre à jour notre règlement communal d'urbanisme, notre plan d'affectation des zones et tous les plans y relatifs. Nous devons également établir un plan communal des énergies demandé par le canton.

Cette mise à jour de notre PAL nous facilitera le travail lorsque nous devons effectuer sa révision complète, soit en 2019-2020.

Madame Renée GENOUD propose à l'Assemblée d'accepter le montant de Fr 40'000.— nécessaire au bureau d'urbanistes pour effectuer ce travail comprenant un examen préalable suivie de l'enquête publique.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux de jour, l'amortissement ordinaire de 15 % par an et les frais de fonctionnement.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Olivier FONTAINE demande quelle est la prévision pour la révision totale de notre PAL et combien de temps cela prendra-t-il ? Pourrait-on anticiper durant ces 5 ans de moratoire afin de ne pas perdre trop de temps et éviter d'attendre encore plusieurs années à l'échéance.

Madame Renée GENOUD lui répond qu'il est effectivement possible de prévoir des travaux préparatoires avant la fin du moratoire même s'il faudra du temps pour que tout soit accepté.

Monsieur Bernard DEGLISE précise qu'il faut lire entre les lignes et prendre tout cela avec des pincettes. La politique fédérale et cantonale favorise certains axes et centres. Personne ne sait donc à quelle sauce nous serons mangés.

Le Conseil communal se préoccupe déjà de savoir combien de terrains pourront être en zone à construire et prévoit une progression de la population ces 2 ou 3 prochaines années. La vue régionale reste encore une musique d'avenir.

Monsieur Martial TACHE demande si les propriétaires, possédant aujourd'hui des terrains en zone à bâtir qui viendraient à être dézonés, toucheront en retour de la commune ce qu'ils ont payé jusque là.

Monsieur Bernard DEGLISE explique que pour notre commune il n'y a pas de surdimensionnement des zones à bâtir. Nous sommes plutôt demandeurs de pouvoir mettre certaines zones à bâtir avant la fin de la période. Cependant, d'autres communes fribourgeoises disposent de dizaines de milliers de m² en trop et cela va poser problème.

Dans tous les cas, nous devons adapter notre PAL et les changements drastiques de densification demandée par la politique donneront un avenir aux zones construites qui seront concentrées et plus en hauteur.

3.4 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD, Président de la commission, qui donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le Conseil communal.

Le Conseil communal a prévu des recettes ainsi que des dépenses dans des proportions permettant de maintenir un équilibre adéquat du compte de fonctionnement.

Concernant les investissements, la capacité d'autofinancement reste faible, cependant de nouveaux investissements sont nécessaires pour l'exercice comptable 2014.

Compte tenu des éléments présentés, la Commission financière donne un préavis favorable pour les deux nouveaux investissements présentés ce soir.

En conclusion, la commission propose d'accepter le budget 2014 tel que présenté.

Monsieur Bernard DEGLISE adresse ses remerciements aux membres de la commission pour leur travail.

3.5 Approbation

Afin de respecter les exigences de la loi et les recommandations du Service des Communes, les objets sont soumis au vote et acceptés, soit :

3.1 Budget de fonctionnement

Accepté unanimité.

3.2 Etude du projet pour l'aménagement de trottoirs

Investissement de Fr. 72'000.— accepté à l'unanimité.

3.3 Adaptation du plan d'aménagement local à la nouvelle législation

Investissement de Fr. 40'000.— accepté par 59 voix et 2 abstentions.

Les budgets 2014 sont acceptés.

4. INFORMATION SUR LES FUSIONS DE COMMUNES

Monsieur Bernard DEGLISE commence par donner un résumé des différentes étapes suite à l'entrée en vigueur de la LEFC (loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes). Il donne connaissance du questionnaire destiné aux Communes de novembre 2011 avec les forces, faiblesses et opportunités de notre Commune ainsi que la lecture de la détermination motivée de mars 2013 du Conseil communal.

Selon l'article 7 al. 4 de la LEFC, ces différents documents peuvent être consultés à l'Administration communale durant les heures d'ouverture. Les prises de position du Conseil communal de 2011 et 2013 étaient unanimes. Une fusion de toutes les communes de la Veveyse serait difficile à gérer. Dans un futur proche, le Conseil communal ne voit pas d'intérêt à une fusion. En cas de difficulté à subvenir aux besoins de la population ou à renouveler l'exécutif, le plus raisonnable serait un rapprochement avec Châtel-St-Denis.

En 2^{ème} partie, Monsieur le Préfet explique les objectifs et les contraintes bien que différents des nôtres.

Monsieur Michel CHEVALLEY, Préfet, prend la parole en disant tout d'abord qu'il a plaisir à participer à notre assemblée communale car c'est assez rare. Il félicite le Conseil communal pour le résultat de cet exercice.

Les 3 objectifs de la LEFC sont le renforcement de l'autonomie communale, l'accroissement des capacités des communes et l'accomplissement efficace des prestations communales. Remaufens fait bien son travail. Il faut savoir que cette loi n'a rien de contraignant et il faut en être conscient. La LEFC a relancé un débat sur les fusions de Communes et fait se poser des questions sur l'avenir. Monsieur le Préfet a dû proposer (Art. 5), selon lui, le meilleur périmètre à adopter. Il regrette cependant les délais un peu courts de cette loi.

Monsieur CHEVALLEY pense que les fusions seront gentiment indispensables et pourquoi ne pas fusionner maintenant si l'avenir tend vers cette solution. Les Communes les plus petites mettent souvent les pieds au mur par crainte d'être "mangées" par les plus grandes. De ce fait, les exécutifs sont souvent plus ouverts à une méga fusion.

Les éléments suivants poussent irrémédiablement dans le sens d'une fusion :

Conseil communal. Ses tâches sont de plus en plus complexes d'où une difficulté de maîtriser la matière, voire le sentiment d'être dépassé par les choses plus pointues. Ceci montre malheureusement les limites du système de milice. Le Conseil communal a une responsabilité à prendre et doit se demander, en 2016, qui va prendre la relève.

Gouvernance. Les exigences légales demandent une taille critique et des regroupements plus nombreux comme les corps de sapeurs-pompiers par exemple au nombre de 4 en Veveyse. La marge est limitée et l'autonomie communale est donc rétrécie.

Administration. Le nom de la nouvelle Commune, le lieu de l'Administration et les armoiries sont des points très importants.

District. Il se trouve entre Bulle, Oron et Rivelac. Les fusions s'imposent d'elles-mêmes pour économiser de l'énergie, du temps et être efficaces.

Monsieur le Préfet cite des avantages indiscutables comme le cadeau de Fr. 200.— par habitant et quelques inconvénients comme la perte d'autonomie et des services de proximité. Ce qui est sûr est : ceux qui ont fusionné ne reviendraient pas en arrière.

Monsieur Bernard DEGLISE tient à ajouter qu'en 2014, nous pourrions organiser une manifestation afin de fêter notre 1000^{ème} habitant. De plus, sur les 168 Communes que compte le canton de Fribourg, nous nous trouvons aux environs de la 84^{ème} place au niveau de la grandeur. Il comprend que toutes ces informations ne sont pas évidentes à digérer pour l'Assemblée. Il termine en rappelant que lors de la synthèse d'avril 2013, il y avait 5 communes pour le statu quo. De plus, le Conseil communal s'appuie sur des bureaux externes depuis toujours pour les dossiers pointus.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Pierre GENOUD ne comprend pas les arguments de Madame Marie GARNIER, Conseillère d'Etat, qui compare sa commune de Villars-sur-Glâne avec le district de la Veveyse. De plus, le montant octroyé par habitant ne paiera même pas la construction d'un bâtiment. Deux communes pauvres ne deviendront pas une commune riche ! Il est persuadé qu'une fusion ne nous apportera pas grand-chose.

Si nous avons fusionné, aurait-on notre belle salle polyvalente, notre bâtiment scolaire, les giratoires qui mènent au village, notre autonomie par rapport à l'eau potable ?

Monsieur le Préfet répond qu'effectivement la commune de Remaufens est encore appelée à un beau développement, car idéalement située.

Monsieur Patrick SAVOY ne croit pas à l'idée d'une seule commune pour toute la Veveyse étant donné que la mentalité n'est pas la même. Il trouve dommage d'avoir mis de côté les variantes de fusion à 3 ou 4 communes et lance l'idée d'étudier un rapprochement avec les communes de la Basse-Veveyse.

Monsieur Bernard DEGLISE conclut en disant que légalement cette présentation devait être faite à l'Assemblée et remercie Monsieur le Préfet pour sa présence et son point de vue.

5. DIVERS

Monsieur Bernard DEGLISE précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans l'information à la population. Les Conseillères et Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur Pierre GENOUD félicite le Conseil communal pour les travaux réalisés au cimetière et les barrières posées devant l'entrée de la salle polyvalente et à la sortie de l'église. Il aurait préféré que la barrière du cimetière soit du même style que les autres en fer noir et il trouve dommage d'avoir posé une barrière en bois du côté de la sacristie.

Monsieur Manuel TACHE explique que nous aurions aimé poser une barrière dans le même style que les autres mais étant donné que les travaux sont plus élevés que prévu, une simple barrière a été posée pour des raisons de sécurité.

Monsieur Martial TACHE revient sur un problème qui le concerne. Même si le canton retarde beaucoup de choses, il avait posé une question en 2009 et on lui avait répondu que ce n'était pas possible. Dans sa lettre de juillet 2011, avec photos à l'appui, il faisait remarquer le problème récurrent du débordement du ruisseau du Montillier sans obtenir de réponse précise. Il se demande si rien ne va être fait jusqu'en 2018 ? Il fait part de son ras-le-bol lorsqu'on lui dit que l'on prend note et que finalement rien n'est entrepris pour résoudre ce problème.

Madame Renée GENOUD lui explique que s'agissant d'un ruisseau on ne peut agir comme on le voudrait. Après plusieurs années en circulation dans les différents services cantonaux notre plan général d'évacuation des eaux (PGEE) nous est venu en retour de Fribourg. Cette partie de terrain est considérée comme zone inondable. Le canton ne nous donne pas de solution et nous n'en avons pas non plus. On ne peut pas toucher au ruisseau pour élargir son lit.

Monsieur Bernard DEGLISE explique que le PGEE est un vrai sac de nœuds. On ne peut rien faire. Le travail se fait sur des plans et il devient très lourd pour nous. Pour l'instant rien n'a été prévu dans le plan des investissements mais il se pourrait que ce soit le cas par la suite.

Monsieur Rémy Vauthey, locataire de ce terrain, pense qu'avec toutes les nouvelles constructions en amont cela devient normal que le ruisseau déborde. Ce morceau n'a pas toujours été comme ça et maintenant dès qu'il pleut il déborde. De plus, à chaque forte pluie il doit ramasser les cornets noirs pour excréments de chiens qui n'ont pas été jetés dans une poubelle.

Monsieur Charles LUCAS intervient car il y a déjà 10 ans, il avait réagi en joignant des photos des inondations régulières subies dans le quartier des Brêts et aussi plus loin dans la Commune. D'après ses informations, l'ECAB aurait dit que les canalisations n'étaient plus assez grandes pour absorber toute l'eau. Dans l'intervalle, personne n'est intervenu et l'eau atteint parfois 1 m dans les prés situés au-dessus du quartier. N'y aurait-il pas un moyen de remonter les canalisations situées dans le champ ? Monsieur LUCAS n'est plus d'accord de subir, tout comme ses voisins, plusieurs fois par année, des risques d'inondations de sa propriété.

Madame Renée GENOUD précise que suite aux risques d'inondations survenus durant l'année, le Conseil communal a fait appel à son bureau d'ingénieurs pour trouver des solutions. D'après une première analyse, il n'y a pas de sous-dimensionnement des canalisations. Les propriétaires des prés devraient de leur côté revoir leurs canalisations qui sont anciennes. De plus, un projet prévu et mis à l'enquête n'a finalement jamais été réalisé par l'ancien propriétaire d'une villa du quartier. Elle précise encore que les propriétaires concernés par les risques d'inondations seront reçus par le Conseil communal en début d'année 2014.

Au terme de cette assemblée et bientôt à la fin de l'année, Monsieur Bernard DEGLISE tient à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et adresse aussi ses remerciements à ses collègues du Conseil communal pour leur dévouement et leur engagement.

Un grand Merci également à tous les membres des commissions ainsi qu'à tout le personnel employé dans la commune. Ces remerciements leur seront réitérés lors de la traditionnelle collation qui aura lieu au début janvier 2014.

Au terme de l'année, il tient également à remercier les membres et dirigeants des sociétés locales et des associations qui sont actifs tout au long de l'année pour animer et faire bouger notre population. Il pense particulièrement aux activités sportives et culturelles organisées ainsi qu'aux personnes qui décorent ou font décorer notre village, comme l'organisation des fenêtres de l'Avent durant le mois de décembre.

Sans oublier la dernière association, celle des parents d'élèves (APERS) qui s'investit, par exemple, pour organiser les trajets des élèves sur le chemin de l'école.

Afin de maintenir une population active et dynamique, toutes ces diverses activités sont très importantes et nous n'aurons ainsi jamais l'impression de vivre dans une cité-dortoir.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Bernard DEGLISE, remercie chacune et chacun pour sa participation active aux affaires communales, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 22 h 55 en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic



Bernard DEGLISE

La Secrétaire



Aurélie FONTAINE